



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## enseignements artistiques

Question écrite n° 46192

### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc souligne auprès de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche l'intérêt du rapport adopté le 18 février 2004 par le Conseil économique et social sur l'enseignement des disciplines artistiques à l'école par Jean-Marcel Bichat. Il lui demande les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de ce rapport et tendant à la création d'un corps des professeurs des écoles-maîtres d'art, en liaison avec les collectivités territoriales (Maires de France - juin 2004).

### Texte de la réponse

Il existe déjà, dans tous les départements, des conseillers pédagogiques qui remplissent des fonctions correspondant à celles qu'évoque le rapport adopté le 18 février 2004 par le Conseil économique et social sur l'enseignement des disciplines artistiques à l'école. La note de service du 24 février 1993, confirmée par celle du 18 avril 1996, définit les missions et fonctions de ces maîtres formateurs en éducation musicale ou en arts plastiques, couramment appelés conseillers pédagogiques en éducation musicale, et conseillers pédagogiques en arts plastiques. Les conseillers pédagogiques dans les disciplines artistiques interviennent sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale et en liaison étroite avec les inspecteurs de l'éducation nationale, dans l'ensemble du champ artistique et exercent dans tout le département. Ils sont actuellement près de cinq cents au niveau national. De par leur expérience d'instituteurs et de professeurs des écoles polyvalents, ces conseillers pédagogiques peuvent aider les maîtres à intégrer avec cohérence les activités artistiques à la vie de la classe et dans le cadre du projet d'école. Leur formation spécifique leur permet d'accompagner la mise en place de situations efficaces pour l'acquisition de réelles connaissances et de savoir-faire artistiques et pour le développement de compétences transversales. Développer sa créativité, affirmer ses choix et ses goûts esthétiques, les expliciter et les faire partager, se montrer inventif et curieux de toutes formes d'art et de cultures représentent d'importantes facettes dans la construction de la personnalité et dans l'apprentissage de la vie sociale. La mission des conseillers pédagogiques dans les disciplines artistiques s'organise selon deux axes : l'animation et la formation : contribution au plan départemental de formation continue ; conception, organisation et suivi des ateliers de pratiques artistiques pour la formation initiale et continue des maîtres ; aide et conseil directs et personnels aux maîtres sur le terrain dans le cadre d'un projet de circonscription, d'école, de classe ; la coordination des actions et le partenariat : contribution à l'analyse des besoins des équipes pédagogiques, à l'inventaire des ressources locales, à la mise en relation des différents partenaires susceptibles de participer à un projet éducatif et culturel ; concertation pour la conduite d'un projet et l'élaboration des critères d'évaluation, en tenant compte des complémentarités entre les maîtres et les partenaires ; négociations avec les partenaires culturels dans le cadre des objectifs de l'école ; construction d'outils et de documents de travail pour les maîtres et les partenaires culturels. L'ensemble de ces actions répond aux objectifs suivants : respecter la nécessaire polyvalence des maîtres, dans le cadre d'une véritable éducation esthétique et culturelle ; faciliter le travail en partenariat, notamment avec les institutions et les acteurs culturels ; offrir aux enseignants et aux élèves les moyens de connaître leur environnement culturel. Le rôle joué par les conseillers pédagogiques dans les disciplines

artistiques est d'autant plus important qu'il se conjugue harmonieusement avec l'action des partenaires culturels, dont ils sont les interlocuteurs privilégiés.

### Données clés

**Auteur** : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription** : Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 46192

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 31 août 2004, page 6730

**Réponse publiée le** : 26 octobre 2004, page 8404